

Congé Longue Maladie (CLM)
Congé Grave Maladie (CGM)

OCTROI ou PROLONGATION

1°) Deux documents à envoyer à votre service gestionnaire sous couvert de votre supérieur hiérarchique

**Service médical
des Personnels**

- La demande de l'intéressé à faire sur papier libre ou à l'aide de l'imprimé ci-joint
- Un certificat médical de votre médecin (généraliste ou spécialiste) ne précisant pas de diagnostic

Dr Caroline DUJARDIN
Médecin des personnels

Téléphone :
02 31 30 15 88
Mél :

medecin-personnels@ac-caen.fr

Mme Daphné FORESTIER
Infirmière en santé au travail

Téléphone :
02 31 30 17 97
Mél :

infirmier-personnels@ac-caen.fr

168, rue caponière
BP 6184
14061 CAEN cedex

2°) Un certificat médical à envoyer au médecin du Comité Médical de votre département

Un certificat médical détaillé, établi par votre médecin, directement adressé au médecin du Comité Médical de votre département. Il précisera les motifs médicaux justifiant votre demande

DDCSPP 14 :

Dr GOSSELIN Philippe
Comité Médical du Calvados
1 rue Daniel Huet
CS 35327 – 14053 CAEN CEDEX 4

DDCS 50 :

Dr DES BOUILLONS Jérôme
Comité Médical départemental
1 bis rue de la Libération - BP 20524
50004 SAINT LO CEDEX

DDCSPP 61 :

Dr MAUGER Martine
Comité Médical de l'Orne
Cité administrative – 21 Place Bonet
BP 539
61016 ALENCON CEDEX

**** il est impératif que la personne demandant un Congé de Longue Maladie soit en congé de maladie ordinaire au moment de la demande et ce jusqu'à ce que le comité médical départemental statue.***
**** le Congé de Longue Maladie, s'il est accordé, sera rétroactif.***

NOM et PRENOM :

Adresse personnelle :

FONCTION :

Nom et adresse de l'établissement :

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément au décret du 14 mars 1986, je vous remercie de bien vouloir
accepter ma demande de

A....., le.....

signature